

## Revitalisation du bassin d'emploi du Douaisis : signature de la convention de coopération entre Finorpa Conseils et le Crédit Agricole Nord de France

**Jean-Marie Duvivier, président de Finorpa Conseils, et Alain Diéval, directeur général du Crédit Agricole Nord de France, ont paraphé ce 26 juin une convention de coopération en présence de M. Massinon, Préfet de Douai. Celle-ci porte sur la mise en œuvre de prêts à taux bonifiés destinés au programme de revitalisation Delphi qui touche le bassin d'emploi de Douai.**

La signature s'est déroulée devant un auditoire comprenant Mme Duneufjardin (Conseil Régional), M. Fache (DRIRE), M. Korlovski (Banque de France), Mme Privé (OSEO), M. Lamiaux (Communauté de communes Ostrevant), Thierry Bernard (directeur Financements Professionnels du Crédit Agricole Nord de France), d'Alain Blanchard (directeur de secteur de Douai CA NDF), M. Brozek (Service Entreprises de la CCI Grand Lille) et les collaborateurs de Finorpa Conseils en charge du dossier Delphi. La convention définit les conditions et les modalités des interventions respectives de Finorpa Conseils et du Crédit Agricole Nord de France.

### Le contexte

Deux sociétés filiales du Groupe américain Delphi ont annoncé la fermeture de leurs sites de production implantés à Flers-en-Escrebieux. Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) prévoit 323 suppressions d'emplois. Le Code du Travail dans le cas d'un licenciement collectif au sein d'une entreprise de plus de 1 000 personnes, impose à l'entreprise à contribuer financièrement à la création d'activités et au développement des emplois afin d'atténuer les conséquences économiques du plan social envisagé. La contribution financière est fixée par l'État entre 2 et 4 SMIC par emploi supprimé.

### Le plan de revitalisation

En décembre 2007, les deux sociétés Delphi ont mandaté Finorpa Conseils pour mener à bien cette mission de revitalisation qui sera effectuée principalement sur l'arrondissement de Douai. Elle est destinée à accompagner des projets de création ou de développement d'activités permettant la création d'emplois pérennes au moyen de prêts à taux bonifiés et/ou au moyen de subventions. L'objectif fixé est la création de 153 emplois en CDI équivalents temps plein.

### Le financement des projets

Il comporte deux parties :

- Le Fonds subventionné apporté par DELPHI de 300 000 euros géré par Finorpa Conseils destiné à financer la création de 53 emplois
- Le fonds Prêt à taux bonifié. La mission confiée à Finorpa Conseils comprend la mise en place d'un fonds d'intervention de 700 000 euros, dont 175 000 euros abondés par les sociétés DELPHI. Le Crédit Agricole Nord de France a été retenu pour être le partenaire financier de l'opération. Ce fonds doit permettre de financer la création de 100 emplois.

Les projets éligibles à ces fonds ont accès à des prêts à taux bonifié accordés par le Crédit Agricole Nord de France d'une valeur moyenne de 7 000 euros par emploi créé. Le prêt est d'une durée de 5 ans maximum au taux fixe de 1,5 % net, sans frais de dossiers. Aucune garantie de type hypothécaire ou nantissement de fonds de commerce, ni caution personnelle n'est exigée ; seule la souscription d'une assurance Décès invalidité est requise.

### Contacts Presse :

Finorpa Conseils : Henri Binias (Chef de mission) - 03 21 13 60 60 - hbinias@finorpa.fr

Crédit Agricole Nord de France : Yves Delattre (Communication) - 03 21 07 76 66 - yves.delattre@ca-norddefrance.fr